

D.2020.09.23.2.16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.16 - CoMMUTE - Marché M2020-0024 - Prestations de services vélos associées au Programme partenarial européen CoMMUTE - lot n° 1 Mise en place de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération toulousaine - à conclure avec l'entreprise MAISON DU VELO - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le projet CoMMUTE est né de la volonté commune, entre acteurs publics et privés, de trouver des solutions pour réduire la congestion routière de la zone aéroportuaire en imaginant des nouveaux services à la mobilité et des nouveaux modes de travail.

Par délibération n° D.2019.12.11.3.9 du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la signature d'une convention avec Toulouse Métropole pour assurer, dans le cadre du projet européen CoMMUTE, la mise en place d'actions vélos au titre du programme d'actions du plan de mobilité inter-entreprises. Ces actions vélos consistent en la réalisation de services vélo (ateliers de réparation, initiation à la pratique du vélo, location vélo) et l'expérimentation d'un outil digital facilitant la production de la preuve de pédalage.

Ces actions feront l'objet de la subvention accordée par le programme européen à hauteur de 80%, dans le calendrier CoMMUTE (soit jusqu'au 31 janvier 2021), le solde des 20% étant pris en charge par Toulouse Métropole.

Tisséo Collectivités a procédé à une mise en concurrence pour sélectionner des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot n°1 : Mise en place de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération toulousaine (entreprises partenaires de CoMMUTE, employeurs en démarche de plan de mobilité, signataires de la charte PMIE CoMMUTE).
- Lot n°2 : Expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels (partenaires CoMMUTE).

Le présent marché concerne le lot n°1 qui a pour objet la réalisation de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération.

Les prestations s'adressent aux entreprises implantées sur le territoire CoMMUTE, c'est-à-dire aux entreprises partenaires du plan de mobilité inter-employeur (PMIE) CoMMUTE et autres établissements implantés sur ce territoire en démarche de plan de mobilité.

Les services vélos correspondent :

- Au déploiement d'une structure itinérante proposant aux entreprises des actions de promotion de l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels.
- A des formations cyclables type « remise en selle » pratiques et théoriques à destination des entreprises partenaires.
- A la location de vélo en courte, moyenne ou longue durée à destination des salariés des entreprises ciblées.

Le délai d'exécution du marché est de 24 mois.

Le marché est passé en vertu des dispositions des articles des articles L2124-3 et R2124-4, R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique, régissant la procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 14 février 2020 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20200923-20200923-02-16D -DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020
--

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 11 mars 2020.

Les 4 candidatures reçues ont été retenues.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 4 candidats retenus le 11 mai 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 9 juin 2020.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

1. MAISON DU VELO TOULOUSE.
2. INDIGO WEEL.
3. Groupement GREEN ON/ VELOGIK/ O2 FLEET SERVICES.

Suite à une phase de négociation, les 3 candidats ont remis une offre après négociations dans le délai prescrit.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 14 septembre 2020, attribué le marché M.2020-0024, Lot n° 1 : Mise en place de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération toulousaine à l'entreprise MAISON DU VELO pour un montant de 273 504,77 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

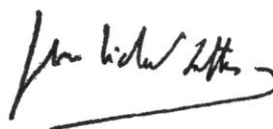
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0024, Lot n° 1 Mise en place de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération toulousaine avec l'entreprise MAISON DU VELO pour un montant de 273 504,77 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes (subvention UIA) seront inscrites au budget supplémentaire 2020 et budgets primitifs 2021 et 2022 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES